

Canton de Wentworth Township



Lettre recommandée
RN 649 605 030 CA

Wentworth, le 12 janvier 2023

OQLF - Office québécois de la langue française

Direction de la francisation de l'Administration
et du soutien opérationnel
800, rue du Square-Victoria, 31^e étage
Case postale 187
Montréal (Québec) H4Z 1C8

Objet : Maintien du statut bilingue – résolution

Madame, Monsieur,

Le 14 décembre 2022, la municipalité du Canton de Wentworth a reçu une lettre de l'Office québécois de la langue française relativement au maintien de son statut bilingue et les conditions prévues à cet effet.

Considérant que selon les données démographiques recueillies lors du recensement 2021 de Statistique Canada, 44,9% des résidentes et résidents de la municipalité ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle. Suivant l'article 29.2 de la Charte, la Municipalité ne remplirait pas la condition et dispose d'un délai de 120 jours pour confirmer qu'elle souhaite conserver ledit statut bilingue.

En conséquence, vous trouverez sous pli la **Résolution originale numéro 23-01-016**, « **Pour maintenir la reconnaissance du statut de municipalité bilingue au sens de la Charte de la langue française** », laquelle a été adoptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du Canton de Wentworth qui s'est tenue le 9 janvier 2023.

Espérant le tout conforme, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au poste 2926 pour toute information supplémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Natalie Black
Directrice générale et greffière-trésorière
/ja

p.j. résolution